

OMPI

«Protéger la création est devenu un enjeu central»

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle joue un rôle de plus en plus important, explique Francis Gurry

Alain Jourdan

L'Australien Francis Gurry ouvre ce lundi matin les travaux de l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'organisation qu'il dirige est à l'avant-garde de l'innovation. On y dépose les brevets qui accompagneront le développement de nouveaux produits. Les Etats s'y retrouvent aussi pour établir de nouvelles règles aux travers de traités.

Parlez-nous du Traité de Marrakech. Pourquoi est-il si important?

C'est un traité historique qui favorise l'accès aux livres à des centaines de millions d'aveugles, de déficients visuels et de personnes dans le monde entier. Grâce au Traité, un malvoyant qui se trouve au Ghana ou en Côte d'Ivoire pourra emprunter, sans autorisation préalable, par mode numérique, un livre en braille ou autre format accessible dans une bibliothèque située en France, en Suisse ou au Canada, à condition que ces pays soient membres du Traité. Cette solution permet de compenser les faiblesses des pays en développement qui n'ont pas les moyens techniques et financiers de créer des copies dans des formats accessibles aux malvoyants. Le Traité apporte d'énormes avantages pratiques à ses bénéficiaires. Pour arriver à ce résultat, il fallait créer une exception au droit d'auteur pour autoriser la création de copies dans des formats accessibles aux malvoyants, tel que le braille.

Comment parvient-on à obtenir un tel accord?

En veillant à ce qu'il n'y ait pas de perdants. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas de perdants ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de craintes. Les maisons d'édition redoutaient que les fichiers numériques de base qui servent à créer les copies dans des formats accessibles ne servent à alimenter des circuits de copies illégales des œuvres originales. Une solution pratique et pragmatique a été trouvée qui respecte et protège les intérêts de toutes les parties prenantes.

Ce Traité peut-il ouvrir la voie à



Le directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Francis Gurry. WIPO/E. BERROD

des solutions similaires dans le domaine des médicaments?

Le Traité de Marrakech est une initiative de coopération et de collaboration entre différentes parties prenantes qui vise à accroître l'offre de livres en faveur des bénéficiaires de cet instrument. Chaque sujet doit être traité en tenant compte de ses particularités, mais le modèle qui consiste à réunir toutes les parties prenantes dans un esprit de collaboration en vue de traiter un problème de distribution transfrontière mérite d'être reproduit.

C'est si difficile de préparer et de faire adopter un Traité?

Compte tenu des exigences du multilatéralisme, le recours aux plateformes de coopération volontaires est plus aisé et souvent plus efficace. Nous disposons d'un large éventail d'instruments de coopération internationale. De nombreuses avancées peuvent être concrétisées sans traité. Aujourd'hui, la capacité à se mettre d'accord est réduite à cause des conflits qui agitent le monde.

Les conflits sont-ils la seule explication?

Non. Il y a une autre raison. De nombreux pays considèrent que les mécanismes multilatéraux sont trop lents et il ne s'agit pas d'un phénomène uniquement propre au secteur de l'innovation. De plus en plus de pays sont tentés d'intégrer des groupes plurilatéraux (tel le Partenariat transpacifique) pour avancer plus vite. Cette fragmentation est renforcée par la conjonction d'événements et de tendances

tels que le Brexit, l'antimondialisme, le populisme et l'instabilité qui affectent certaines régions.

Avez-vous un autre Traité en gestation?

Oui. Nous travaillons en effet à un projet de Traité dans le domaine des dessins et modèles industriels, en vue d'alléger considérablement la multiplicité des procédures existantes, qui imposent actuellement un véritable parcours du combattant au designer qui souhaite protéger sa création. En outre, le design est au cœur des enjeux commerciaux d'aujourd'hui: on l'a vu dans la bataille entre Samsung et Apple. Le design s'affirme comme un outil stratégique pour attirer le consommateur. La question de la protection des dessins et modèles est devenue centrale. Tous les domaines d'activité sont concernés: la mode, l'automobile, l'horlogerie, l'informatique, la téléphonie...

De fait, les innovations qui révolutionnent notre quotidien sont portées à votre connaissance avant leur commercialisation...

Bien évidemment, en tant que dépositaire des innovations de demain, dans des domaines aussi variés que les médicaments, l'informatique, les télécommunications ou encore l'intelligence artificielle, nous nous devons de protéger ces informations. La base de données de l'OMPI recense plus de 60 millions de documents de brevet.

Cela ne suscite-t-il pas trop de convoitises?

Le système des brevets est une source d'information et d'anticipation économiques extrêmement riche: en identifiant qui essaie de breveter quoi, on voit se dessiner les tendances évolutives des marchés et les technologies en progression. Certains sites Web suivent maintenant de près la publication des demandes de brevet pour prédire quels sont les produits qui vont apparaître dans les prochains mois. En réaction, les sociétés de haute technologie ont tendance à commercialiser leurs produits en même temps que leurs demandes de brevet sont publiées mais toutefois cette démarche ne fonctionne pas en ce qui concerne les technologies fondamentales, qui elles exigent une longue période de développement.

Le système des brevets a encore de beaux jours devant lui, non?

Au cours des dix dernières années, les demandes dans le domaine de la propriété intellectuelle n'ont pas cessé d'augmenter. Ce sont 2,7 millions de dépôts de brevets par an, 5,2 millions de demandes de marques et à peu près 900 000 dessins et modèles. C'est plutôt rassurant car l'innovation est le moteur de la croissance économique. Toutes les études existantes le démontrent clairement.

Et la Suisse dans tout cela?

Dans le dernier Indice mondial de l'innovation, la Suisse arrive en tête. Certaines de ses grandes entreprises comme Nestlé et Novartis sont parmi celles qui déposent le plus de brevets par an.



La directrice du PNUD de Genève, Maria Luisa Silva. DR

Un sommet pour doper l'entrepreneuriat social

Le PNUD lance le 6 octobre la première édition du Social Good Summit Geneva

Initié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Social Good Summit va réunir les organisations internationales, les entrepreneurs sociaux et le secteur privé pour débattre de la manière d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

«Il s'agit d'engager la communauté genevoise pour imaginer des solutions aux problèmes majeurs de notre époque et forger les partenariats qui permettront de réaliser l'agenda 2030 mieux et vite», note Maria Luisa Silva, directrice du PNUD de Genève. «Le secteur privé doit jouer un rôle transformateur dans la mise en œuvre des ODD en apportant son sens de l'innovation, son expertise et bien sûr les capitaux nécessaires. Genève est une place essentielle de la finance durable et une plate-forme de dialogue idéale pour développer les interactions entre les acteurs de terrain comme le PNUD et les investisseurs», ajoute-t-elle.

Le SGSGeneva, organisé en par-

tenariat avec l'Impact Hub, la Fondation UBS Optimus et la Banque africaine de développement, est cette année un événement «privé» avec 90 participants triés sur le volet et de haut niveau. «Nous débattons de trois grandes thématiques: la mise à l'échelle des entreprises sociales, leur financement ainsi que les meilleurs modèles de collaboration intersectorielle», ajoute Maria Luisa.

Pour ancrer l'événement dans la réalité de l'entrepreneuriat social des économies émergentes, le PNUD avec Impact Hub a lancé le programme Accelerate2030 qui a identifié dans 10 pays 177 projets commerciaux visant à réaliser un ou plusieurs ODD.

Cinq entrepreneurs venant d'Arménie, de Colombie, du Ghana et du Mali ont été choisis pour venir présenter leur innovation et puiser dans les ressources de la Genève internationale pour résoudre certains de leur goulot d'étranglement. «Le montant des investissements dans le développement doit passer de millions à trilliards et les transformations nécessaires seront seulement possibles à travers un engagement conjoint public-privé», conclut Maria Luisa. **A.J.**

Colère du Chili après la charge d'Evo Morales

Le président bolivien a porté de lourdes accusations devant le Conseil des droits de l'homme. Le Chili crie au mensonge

C'est peu de dire que le passage d'Evo Morales à la tribune du Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 23 septembre à Genève a fait des vagues. La représentante du Chili, Marta Maurás Pérez, a bien failli s'étrangler en entendant le président bolivien se lancer dans une lourde saillie contre son pays, accusé de faire vivre les pires outrages et humiliations aux Boliviens lors de leur passage aux frontières et durant les transits vers les ports du Pacifique. «Toutes ces accusations sont fausses, non fondées et pernicieuses», a réagi la diplomate, révoltée qu'on puisse accuser son pays de mener «une politique délibérée de racisme et de xénophobie contre les citoyens boliviens».

Les autorités chiliennes considèrent que «le Conseil des droits de l'homme n'est pas l'organe approprié pour se référer à des questions liées à la réglementation du commerce, la libre circulation, les contrôles douaniers et les mesures phytosanitaires». Une opinion partagée par plusieurs pays qui s'étaient étonnés qu'Evo Morales ne porte pas ce contentieux bilatéral sur les questions de transit de-



La diplomate chilienne Marta Maurás Pérez. PIERRE ALBOUY

avant l'Organisation mondiale du commerce. D'autant qu'une procédure est pendante devant la Cour internationale de justice depuis 2013 pour obliger le Chili à négocier, avec la Bolivie, un accès souverain à l'océan Pacifique à travers le territoire chilien.

Le Chili n'a en tout cas pas accepté qu'on lui fasse la leçon sur la question des droits de l'homme. «Au cours des deux dernières années, nous nous sommes soumis au contrôle et à l'examen de trois organes de traité. Quatre rapporteurs spéciaux ont visité le Chili, en plus de la visite du Sous-Comité pour la prévention de la torture. Jamais aucun de ces mécanismes n'a indiqué que le Chili aurait commis des violations des droits de l'homme», a rappelé Marta Maurás Pérez. **A.J.**

ONU

Le mandat d'expert de Jean Ziegler renouvelé

Le mandat d'expert auprès du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme du sociologue Genevois a été renouvelé vendredi. Une décision jugée incompréhensible par UN Watch, qui avait déjà fait campagne en 2013 contre la nomination de Jean Ziegler. A l'époque plusieurs ONG avaient estimé que le Genevois s'était discrédité en acceptant de recevoir quelques années plus tôt le Prix Kadhafi des droits de l'homme. Comme en 2013, la Suisse a soutenu sa candidature. **A.J.**

Prise de parole



Mohamad Kamal Allabwani a pris la parole devant le Conseil des droits de l'homme pour dénoncer les atrocités commises contre son peuple par le régime syrien. Médecin, il a été emprisonné pendant trois ans pour avoir défendu la démocratie. Il vit maintenant en exil en Suède. Son intervention a été interrompue à plusieurs reprises par les représentants syriens auprès de l'ONU. **A.J.**

ONU

Carlos Lopes démissionne de son poste

L'ancien directeur de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar) basé à Genève, Carlos Lopes, vient d'annoncer sa démission du poste de sous-secrétaire général des Nations Unies et de secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique qu'il occupait depuis quatre ans à Addis-Abeba. L'économiste de 56 ans, originaire de Guinée-Bissau, a confié au journal *Le Monde* son souhait de s'investir différemment pour le développement de l'Afrique. **A.J.**

Elle a dit

«L'échec à stopper les violences en Syrie reflète le manque de volonté politique des Etats»



Joanne Liu
Présidente de
Médecins sans
frontières